



Conseil d'Etat
Staatsrat
CP 478, 1951 Sion

**CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS**



2019.01369

Département fédéral de l'intérieur
Monsieur Alain Berset
Conseiller fédéral
Palais fédéral est
3003 Berne

Notre réf. SCA/GD/NNR
Votre réf. /

Date 3 avril 2019

Modification de l'ordonnance sur la déclaration des fourrures - Procédure de consultation

Monsieur le Conseiller fédéral,

Le Conseil d'Etat du canton du Valais a pris connaissance avec intérêt du projet de modification de l'ordonnance sur la déclaration des fourrures et vous remercie de l'opportunité qui lui est donnée de faire part de sa détermination.

Le Canton du Valais est favorable aux modifications proposées. Il n'a pas de remarque particulière ni de commentaire à formuler.

En restant à votre disposition pour tout complément utile, nous vous présentons, Monsieur le Conseiller fédéral, nos respectueuses salutations.

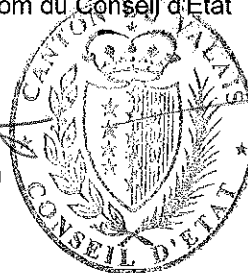
Au nom du Conseil d'Etat

La Présidente


Esther Waeber Kalbermatten

Le Chancelier


Philipp Spörri



Copie à par courriel à vernehmlassungen@blv.admin.ch



Place de la Planta, CP 478, 1951 Sion
Tél. 027 606 21 00 · Fax 027 606 21 04